



NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE

AU BUDGET PRIMITIF 2023

L'article L.2313-1 du CGCT prévoit qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Commune d'ANGERVILLE LA MARTEL. Elle sera disponible sur le site internet de la commune www.angerville-la-martel.com

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unité, spécialité et équilibre.

Éléments de contexte :

Le budget primitif 2023 a été construit sur les bases du débat d'orientations budgétaires présenté le 7 avril 2023 au Conseil Municipal.

La pression fiscale n'a pas été augmentée en 2023. Les investissements actuels sont basés sur le nécessaire maintien à niveau des structures.

Conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

-Fonctionnement : 7.5 %

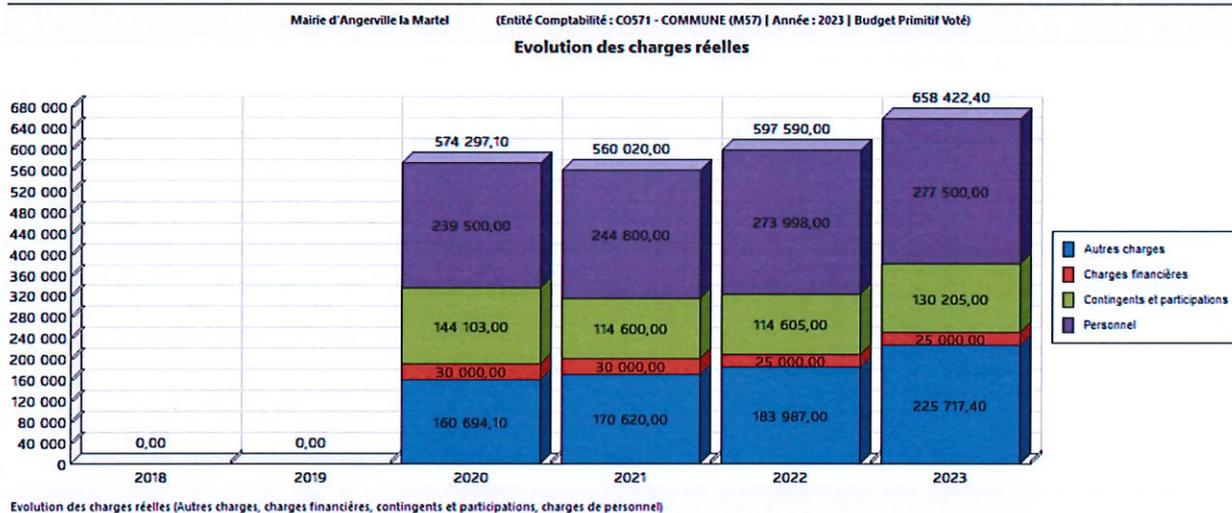
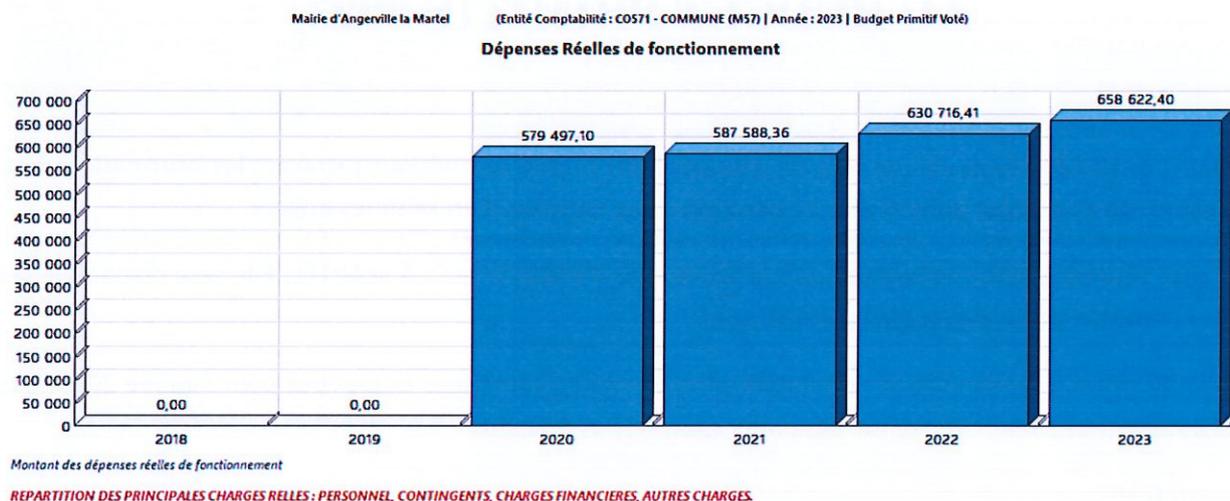
-Investissement : 7.5%.

Il est à noter qu'au 1^{er} janvier 2023, la population de notre commune est de 1115 habitants.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

A/ LES DEPENSES

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à la somme de 658 622.40 € et correspondent aux charges de gestion courante et les charges financières.



1/ LES CHARGES DE GESTION COURANTE

Les charges de gestion courante s'élèvent à la somme de 633 422.40 €.

Des dépenses ont été revues à la hausse : l'entretien des bâtiments et du matériel roulant, les autres contributions sur les autres biens mobiliers.

2/ LES CHARGES FINANCIERES (CHAPITRE 66)

Pour 2023, les charges financières se répartissent ainsi :

- Travaux logement au-dessus de l'ancienne mairie : 88.25 €
- Acquisition maison Bénard : 166.81 €
- 2^{ème} tranche travaux Mairie : 9 906.24 €
- 1^{ère} tranche travaux Mairie : 11 670 €
- Effacement de réseaux éclairage public route des hâtes et route des hêtres : 400 €.

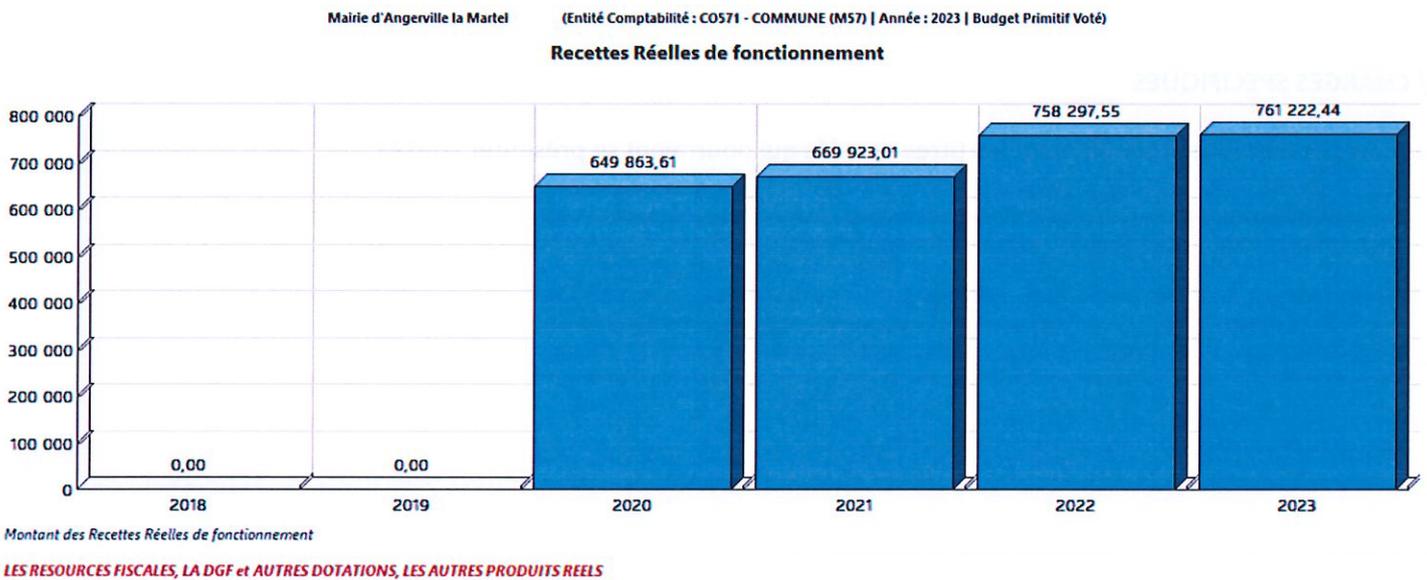
3/ CHARGES SPECIFIQUES

Ces charges regroupent simplement les titres annulés qui pourraient se présenter (200 €).

B/ LES RECETTES

1/ LES RECETTES DE GESTION COURANTE

Les recettes de gestion courante s'élèvent à la somme de 581 806.71 € contre 555 230 € au budget primitif 2022. Les produits financiers sont prévus pour la somme de 1270 € et les produits spécifiques pour la somme de 200 €. Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à la somme de 583 276.71 €. Le résultat reporté s'élève à la somme de 177 945.73 € (R002). Le total des recettes de fonctionnement cumulées est de 761 222.44 €.



2/ LA FISCALITE

Par délibération du 11 avril 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 40.69 %

TFPNB : 35.60 %

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale (taux 2019 = 7.05 %).

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 : TH : 7.05 %

TFPB : 40.69 %

TFPNB : 35.60 %.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal maintient** les taux suivants : TH :

7.05 %

TFPB : 40.69 %

TFPNB : 35.60 %.

3/ LES DOTATIONS

Le montant de la Dotation forfaitaire s'élève à la somme de 92 429 €. La DSR s'élève à 73 583 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

A/ LES DEPENSES

1/ LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

Le total des dépenses d'équipement s'élève à la somme de 114 733.32€. Des investissements importants sont programmés : la réfection de la route des roitelets et la route d'alventot, le renforcement de réseaux éclairage public route des Hâtés et route des Hêtres, des travaux à l'école primaire et une chaudière à granulés bois pour l'école.

2/ LES DEPENSES FINANCIERES

Elles s'élèvent à la somme de 54 010 €. Et correspondent aux emprunts détaillés en fonctionnement. Une délibération modificative pourra être prise pour ajuster cette somme.

B / LES RECETTES D'EQUIPEMENT RECETTES FINANCIERES ET RECETTES D'ORDRE

En 2023, les dépenses d'équipement seront financées principalement de la manière suivante :

- 102 600.04 € résulteront du virement de la section de fonctionnement
- 58 943.28 € de subvention
- 4 700.00 € de FCTVA
- 5 000.00 € de taxe d'aménagement
- 108 394.18 € d'excédent de fonctionnement
- 45 243.82 € de restes à réaliser.

EFFECTIFS ET CHARGES DE PERSONNEL

	BP 2023
CHARGES DE PERSONNEL	277 500 €
REDACTEUR	1 TEMPS COMPLET
ADJOINT TECHNIQUE ESPACES VERTS	2 TEMPS COMPLET
ADJOINT DU PATRIMOINE BIBLIOTHEQUE	1 TEMPS NON COMPLET
ADJOINT D'ANIMATION GARDERIE CANTINE	3 TEMPS NON COMPLET
ADJOINT TECHNIQUE ENTRETIEN DES LOCAUX	2 TEMPS NON COMPLET
ATSEM SOUS CDI	1 TEMPS NON COMPLET
ADJOINT TECHNIQUE EN CONTRAT A DUREE INDETERMINEE	1 TEMPS NON COMPLET

INFORMATION RELATIVE A LA DETTE

EMPRUNTS	CAPITAL A REMBOURSER	INTERETS A REMBOURSER	CAPITAL RESTANT DÛ AU 31 DECEMBRE 2023
PRET MAISON BENARD CE	8 557.13 €	166.81 €	8 640.13 €
PRET TRAVAUX LGT ANCIENNE MAIRIE CRCA	7 293.13 €	88.25 €	0 €
PRET MAIRIE 1ERE TRANCHE CRCA	16 666.66 €	11 670.00 €	283 333.30 €
PRET MAIRIE 2EME TRANCHE CRCA	16 666.66 €	9 906.24 €	283 333.46 €
PRET EFFCT RESEAUX ROUTES DES HATES ET DES HETRES	4 822.63 €	400.00 €	45 177.37 €
	54 006.21 €	22 231.30 €	620 484.26 €

